

PRESENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

MENTIONS LEGALES

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Bourgogne-Franche-Comté dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Ne pas jeter sur la voie publique

CONTACTS

Fondation du Patrimoine
Délégation Bourgogne-Franche-Comté

Antenne de Besançon

14 Rue Violet

F-25000 Besançon

Tél. 03 81 47 95 14

bfcbesancon@fondation-patrimoine.org



**EGLISE PROTESTANTE
UNIE DE FRANCE**
communauté luthérienne et réformée
Paroisse Saint-Martin Montbéliard



Maître d'ouvrage, propriétaire de l'édifice

Association Culturelle de l'Eglise Protestante Unie
de Montbéliard

18 rue Viette - F-25200 Montbéliard

Tél. 03 81 91 03 69

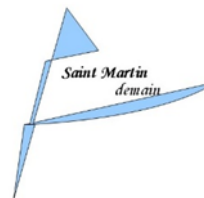
paroisse-montbeliard@wanadoo.fr

Avec le concours de l'Association
Saint-Martin Demain

18 rue Viette

25200 - MONTBÉLIARD

*Association créée pour apporter un soutien
à la rénovation du temple Saint-Martin*



Ce dépliant a été imprimé avec le concours de



**Toute une banque
pour vous**

FONDATION



DU
PATRIMOINE

www.fondation-patrimoine.org/32860

► Je donne !



Temple Saint-Martin Montbéliard

**Restauration intérieure du plus ancien édifice
construit pour le culte protestant en France**

1601-1607

HISTORIQUE

Le Temple Saint-Martin de Montbéliard a été construit entre 1601 et 1607 ; c'est le plus ancien édifice construit pour le culte protestant existant actuellement en France. Sa construction est l'œuvre de deux hommes : le prince Frédéric 1er, duc de Wurtemberg et Comte de Montbéliard et l'architecte Heinrich Schickhardt.



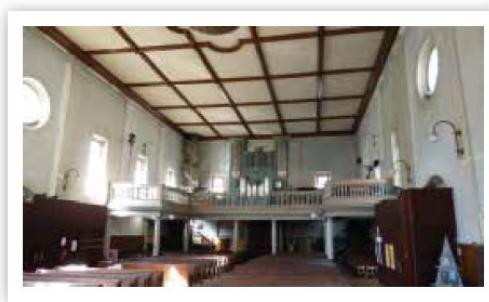
Le bâtiment d'inspiration italienne mesure 37 mètres sur 16 et son plafond, à 11 mètres de haut, est uniquement suspendu à la charpente.

L'ordre architectural toscan choisi pour la décoration des façades est typique de la Renaissance italienne.

La dédicace du temple eut lieu le 18 octobre 1607.

En 1755 un orgue a été installé par l'entreprise Perny, modifié en 1843 par les frères Callinet.

Restauré à de nombreuses reprises, et en particulier en 1837, l'intérieur du temple Saint-Martin n'a plus le même visage qu'à l'origine : le chœur a été déplacé, les boiseries latérales, la chaire et les stalles ont été ajoutées à cette époque là.



LE PROJET

De nombreuses dégradations au fil du temps ont endommagé le Temple Saint-Martin. L'Association Culturelle de l'Église Protestante Unie de Montbéliard est propriétaire du bâtiment et maître d'ouvrage de sa rénovation. L'association « Saint-Martin demain » a été créée afin d'aider à la sauvegarde de cet édifice.

Le temple étant un monument classé, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche Comté est partie prenante de ce projet.

Des sondages réalisés en Janvier/Février 2019 ont révélé des peintures murales datant de la construction du temple, et cachées lors de la restauration de 1837, ainsi que des chapiteaux de pilastres sculptés.



Une grande partie de la restauration prochaine consistera à redécouvrir l'ensemble des peintures originelles de 1607 et les sculptures en haut des pilastres.

La restauration de l'intérieur sera complétée par :

- La réfection des sols (dallages et planchers) et du plafond,
- La création de sanitaires,
- L'amélioration du chauffage, de l'électricité, de l'éclairage et de la sonorisation.
- La création de supports de muséographie.

Ces travaux se feront en trois phases, pour un montant global d'environ 3.000.000 d'euros.

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour soutenir la **restauration intérieure du temple Saint-Martin** de Montbéliard et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine situé sur la commune de Montbéliard pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par la maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Le montant de mon don est de : euros

et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Comment faire votre don ?

Par internet : faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/32860

Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

Par courrier : envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : «**Fondation du patrimoine - temple Saint-Martin de Montbéliard**».

à : Fondation du patrimoine Délégation Bourgogne-Franche-Comté, Antenne de Besançon, 14 rue Violet, 25000 BESANCON

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus (*le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.*)

Nom ou Société

Adresse.....

Tél Mail

**Apportez votre soutien à cette restauration,
et profitez d'une réduction d'impôt**

Par exemple :

Pour un particulier, un don de 100 € est une économie de 66 €. (Au titre de l'Impôt sur la Fortune Immobilière un don de 100 € est une économie d'impôt de 75 €)

Pour une entreprise, un don de 500 € est une économie de 300 € d'impôt.